

# CADRE THEORIQUE

## **DEFINITION- CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EXPERIMENTATION – COMMENT ELLES VONT ETRE MISES EN ŒUVRE.**

Le World Innovation Summit for Education (WISE), en 2014, a mobilisé 645 experts mondiaux représentatifs des plus de 15 000 membres de la « WISE community », afin d'avoir leur point de vue sur ce à quoi ressemblera l'école en 2030, en répondant à un questionnaire. Cette étude prospective acte une vision d'un enseignement et un apprentissage subissant des changements fondamentaux : un rôle des enseignants qui se déplacera vers celui d'un guide des étudiants tout au long de leurs parcours d'apprentissage autonomes ; les connaissances académiques arrivent en dernier sur l'échelle de l'importance des savoirs fondamentaux pour l'avenir, loin derrière la valorisation des compétences personnelles et individuelles, et derrière également les savoir-faire et les compétences pratiques ; et surtout l'évolution des programmes vers un contenu pédagogique plus personnalisé et sur mesure, adapté aux profils individuels des étudiants, plutôt que des programmes largement standardisés.

De même, un rapport de l'UNESCO de décembre 2015 intitulé « *Les apprentissages de demain 3 : quel type de pédagogie pour le XXI<sup>e</sup> siècle ?* » souligne les compétences et aptitudes dont le monde du XXI<sup>e</sup> siècle a besoin, « telles que la pensée critique et l'aptitude à communiquer efficacement, à innover et à résoudre les problèmes par la négociation et la collaboration » et remarque que « la pédagogie ne s'est pas adaptée pour relever ces nouveaux défis. [...] Les approches traditionnelles qui mettent l'accent sur la mémorisation ou l'application de simples procédures ne feront pas progresser les capacités des apprenants à la pensée critique ou à l'autonomie. Afin de développer les compétences d'ordre supérieur, les individus doivent s'engager dans un apprentissage pertinent et fondé sur l'investigation, qui possède une réelle valeur et une réelle pertinence pour eux-mêmes comme pour leurs communautés. [...] La recherche actuelle suggère que les formes de pédagogie qui favorisent un apprentissage en profondeur comprennent des stratégies d'apprentissage personnalisées, l'apprentissage coopératif et l'apprentissage informel (Gijsbers et van Schoonhoven, 2012 ; Leadbeater, 2008 ; Learnovation, 2009 ; Redecker et Punie, 2013). »

L'enjeu du projet de l'E.C.O.L.E. du Grésivaudan est donc d'expérimenter concrètement, dès aujourd'hui, une école de demain correspondant aux visions des experts mondiaux.

Cette vision part du postulat que chaque élève apprend à son rythme et à sa manière, et qu'apprendre est naturel. Loin d'une vision où « apprendre » est synonyme « d'être enseigné », nous rejoignons les penseurs, d'Aristote « Les êtres humains sont naturellement curieux » à Montaigne « il n'est désir plus naturel que le désir de connaissance ».

Dans ce cadre-là, nous avons fait le choix d'une expérimentation avec les caractéristiques suivantes.

1) L'établissement laissera à ses élèves le libre choix de leurs activités d'apprentissage, dans les enseignements suivis, sur leur durée et sur leur manière de faire.

En préservant la curiosité, l'enthousiasme et le désir d'apprendre des élèves, les enseignants deviennent dans ce cadre des experts-ressources. Reconnus par leurs connaissances et compétences dans une ou plusieurs matières, ils accompagnent et guident les élèves dans leurs demandes spécifiques d'apprentissage. Ils deviennent également observateurs des élèves, en diagnostiquant leurs besoins et proposant des cours, des enseignements sur la base d'un programme personnalisé, adapté et adaptable ; loin d'un programme figé, normalisé,

standardisé imposé à tous. Ils assurent également leur suivi dans les acquisitions de compétences. Ils gardent donc un rôle de concepteur et de suivi des apprentissages des enfants, mais n'imposent en aucun cas un cours si l'enfant refuse.

Afin de permettre une grande diversité d'activités et de possibilités d'apprentissages, l'E.C.O.L.E. dispose de matériel et activités pédagogiques comme on peut en trouver dans les établissements scolaires primaires et secondaire, à échelle réduite. Ils sont liés aux demandes et exigences du socle commun. L'organisation des salles se fera en conséquence par thèmes : une salle de réunion, des salles d'études par domaines du socle, une salle de ressources (bibliothèque, informatique) ainsi que des salles d'activité balayant le socle commun (i.e. art, musique, motricité, accès à l'extérieur...). De plus, l'E.C.O.L.E., en étant ouverte sur l'extérieur, a la possibilité d'accueillir des intervenants spécifiques pour répondre à une demande d'apprentissage particulière, ou d'accompagner des élèves vers une ressource extérieure que l'E.C.O.L.E. ne possède pas.

2) Complémentaire à cette liberté de choix, un cadre du « vivre ensemble » est imposé à tous : respect de l'intégrité morale et physique de chacun, respect du règlement de chaque salle. Les enseignants sont les concepteurs et les garants du respect du règlement intérieur de la part des élèves. Ils peuvent intervenir s'ils observent une transgression de ce dernier. Un conseil de justice quotidien traite les transgressions au règlement intérieur (enquête, remédiations, sanctions).

3) Le choix s'est également porté sur la mixité d'âge, afin d'une part de bénéficier de la richesse des interactions intellectuelles, sociales et culturelles du groupe ; et d'autre part de faciliter la création de groupes autour de besoins, de projets, d'affinités ou d'intérêts communs. Cependant, dans le cadre de la mise en œuvre de l'expérimentation, la mixité d'âge s'effectuera entre 6 à 13 ans suivie d'une montée pédagogique jusqu'à la fin du cycle secondaire (18/19 ans).

Pour répondre à la mixité d'âge, chaque salle est libre d'accès à tous les membres quel que soit leur âge, pourvu de répondre au règlement intérieur de chaque salle (organisation, gestion et manipulation du matériel, bruit, rangement, système de certification individuel pour utiliser du matériel fragile, nécessitant des consignes de sécurité ou demandant des compétences particulières...).

4) Enfin, de la même manière que l'enfant est libre de choisir et de fait acteur de ses apprentissages, il devient également acteur de l'établissement dans lequel il se trouve : un citoyen de l'E.C.O.L.E. En ce sens, l'administration de l'établissement (gestion, budget, discipline...) est gérée en démocratie directe par l'ensemble de ses membres, en excluant la partie normative (sécurité, bâtiment...) qui incombe aux encadrants.

La mise en œuvre de ceci se fait à travers un conseil d'établissement hebdomadaire, réunissant tous les membres volontaires, qui administre l'E.C.O.L.E. (propositions, discussions et votes) ainsi qu'une participation tournante obligatoire au conseil de justice quotidien, après formation et délivrance d'une certification.